

COMMUNE DE FLEURIE
DÉPARTEMENT DU RHÔNE
ARRONDISSEMENT DE VILLEFRANCHE

N°26-30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 14 Quorum : oui

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de FLEURIE, Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Frédéric MIGUET.

Date de convocation : 22 avril 2026.

Présents : MIGUET Frédéric, TISSERAND CHALANDE Nathalie, DUCHARNE Jean Paul, VERNIAU Evelyne, DORIER Isabelle, BERNARD Christian, VAISSE Mireille, BIASIELLI Gwenaëlle, BRIDAY Anaïs, DESGOUTTES Johann, MANISSIER Maxime, MATRAY Maud, THEVENET Florian, FOILLARD Etienne,

Absents excusés : MAITRE Patrice,

Pouvoir : MAITRE Patrice, donne pouvoir à Evelyne VERNIAU

Secrétaire de séance : Evelyne VERNIAU

Objet : Rénovation du groupe scolaire de Fleurie – Demande de subventions – Département et Région

La commune est en cours de rénovation énergétique sur les 3 bâtiments composant le groupe scolaire du centre bourg :

L'école élémentaire datant de 1890

L'école maternelle datant de 1981

La cantine scolaire avec la garderie et la bibliothèque datant des années 1950

Ces bâtiments sont rassemblés sur une parcelle clôturée et arborée, laissant ainsi des espaces extérieurs pour permettre d'y tenir les récréations distinctement (maternelle et élémentaire).

Chaque école dispose d'un préau, et l'école élémentaire dispose depuis l'année dernière de sanitaires accessibles directement depuis la cour de récréation.

Aussi, dans un souci de pouvoir accueillir prochainement les enfants des familles s'installant dans le nouveau lotissement en cours d'aménagement, la Mairie imagine remettre à niveau l'actuelle salle d'étude située au rez-de-chaussée de l'école élémentaire (peu utilisée) afin d'y aménager une 4ème salle de classe sur le même principe que les 3 autres. L'agrandissement de la salle à manger de la cantine est, de fait, elle aussi envisagée.

Le projet s'inscrit dans une démarche visant plusieurs objectifs

L'opération de rénovation énergétique du groupe scolaire de Fleurie revêt des enjeux majeurs concernant à la fois des aspects énergétiques, réglementaires et fonctionnels :

- **Viser une réduction des consommations énergétiques d'au moins 60%** tous usages confondus par la réhabilitation énergétique, en veillant à **recourir à deux matériaux biosourcés** minimum ;
- **Mettre aux normes** les trois bâtiments d'un point de vue sécurité incendie, électricité et accessibilité PMR ;
- **Améliorer le confort des usagers**, par différents travaux (remplacement des équipements sanitaires et des sols, rafraîchissement des murs)
- **Revoir l'aménagement de certains locaux de la cantine afin d'agrandir la salle à manger**

Le Département prévoit le subventionnement de projets ayant trait au développement écologique des territoires, à la qualité du cadre de vie, et à la rénovation énergétique.

La Région est un dispositif inédit pour accélérer la transition écologique dans les territoires. Il est destiné à financer des projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés dans trois domaines : performance environnementale, adaptation du territoire au changement climatique et amélioration du cadre de vie.

Le projet de rénovation énergétique de l'école de Fleurie est de ce fait éligible à ce poste de dépenses car répondant à de nombreux enjeux susnommés.

Pour l'année 2026, l'esquisse du projet de rénovation de l'école étudiée par Seriziat Architecture, pour un montant estimatif de travaux de 593 033 € HT est retenu

PLAN DE FINANCEMENT

<u>DEPENSES</u>	€ HT	€ TTC
Acquisition	- €	- €
Etudes	- €	- €
Maîtrise d'œuvre et honoraires	- €	- €
Travaux (cf APD)	539 121 €	646 946 €
Frais divers et imprévus (estimé à 10% des travaux)	53 912 €	64 694 €
TOTAL DEPENSES	593 033 €	711 640 €
<u>RECETTES</u>		
Subvention DEPARTEMENT Appel à projets 2026 (40%)		237 213 €
Subvention REGION (20%)		118 607 €
Sous-Total Subventions publiques		355 820 €
FCTVA 16,404%		116 737 €
Emprunt & Autofinancement (40%)		239 083 €
TOTAL RECETTES		711 640 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- **DE SOLLICITER** pour 2026, une demande subvention auprès de la région à hauteur de 118 607 €
- **DE SOLLICITER** pour 2026, la subvention du département à hauteur de 237 213 €
- **DE PRECISER** que le montant de reste à payer de l'opération s'élève à 593 033 HT,
- **DE PRECISER** que ce projet est imputé sur la section investissement,
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les dossiers de demande de subvention relatif à ce projet et tout document nécessaire à la mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré à Fleurie, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

